



Demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré

selon l'art. 14 s. LPrPNP, l'art. 15 et le Règlement communal de protection des arbres.

à retourner à l'Administration communale – Rue de l'Ancien Four 6 – 1044 Fey (greffe@fey-vd.ch)

Contexte de la requête

Etablie dans le cadre d'une demande de permis de construire : OUI NON

Si oui, n° de la demande de permis (CAMAC ou référence communale) :

Localisation de(s) l'arbre(s)

Numéro de parcelle :

Adresse :

Coordonnées du(des) propriétaire(s)

Prénom(s), nom(s) :

Adresse (si différente de l'adresse précédente) :

Téléphone : Courriel :

Arbre(s) concerné(s) par la demande

Essence	Circonférence mesurée à 1m	Motif de la demande
.....
.....
.....

Plantation compensatoire

Essence	Circonférence mesurée à 1m	Motif de la demande
.....
.....
.....

pas de plantation (impératifs de construction ou d'aménagement uniquement, art. 15 al. 1 let. c LPrPNP)

Remarques éventuelles

Documents à fournir :

- Présent formulaire rempli ;
- Photographie de(s) l'arbre(s) ;
- Plan de situation précisant l'emplacement de(s) l'arbre(s) concerné(s) par la demande ainsi que celui de la (des) plantation(s) compensatoire(s).

Lieu et date :

Signature du propriétaire :

.....

.....